



# RAPPORT D'ACTIVITES

Année 2020



Elena Marqués  
Animatrice SAGE  
21/12/2020

## Table des matières

---

1.	Contexte, historique et fonctionnement du SAGE .....	2
2.	Cellule d'animation du SAGE : missions et objectifs.....	3
3.	Actions menées en 2020.....	3
3.1	ELABORATION DU SAGE ET ANIMATION DE LA CLE ET SES INSTANCES .....	3
■	VALIDATION DU PROJET DE SAGE PAR LA CLE.....	3
■	CONSULTATION DES ASSEMBLEES.....	3
3.2	ACTIONS D'APPUI ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE DES ACTIVITES DE LA CLE .....	5
3.3	ACTIONS DE COMMUNICATION.....	5
3.4	ACTIONS DE PREPARATION A LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE.....	5
■	REFLEXIONS SUR LA MISE EN PLACE UNE STRUCTURE PORTEUSE UNIQUE A L'ECHELLE DU PERIMETRE DU SAGE .....	5
■	SUIVI DU PPRE DE L'AUSTREBERTHE ET PREPARATION DE LA PRISE DE COMPETENCE GEMA PAR LE SMBVAS .....	6
■	RENFORCER LES LIENS ENTRE MAITRISES D'OUVRAGES INTERVENANT SUR LE PETIT, LE GRAND CYCLE DE L'EAU ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE .....	6
■	COMMUNIQUER SUR LES ENJEUX DU TERRITOIRE DU SAGE ET PROMOUVOIR LES BONNES PRATIQUES.....	7
■	DEFINIR ET VALORISER LES PRATIQUES AGRICOLES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT .....	7
■	AUTRES ACTIONS DE FORMATION ET CONCERTATION .....	9
4	Prospective pour 2021.....	9

# 1. Contexte, historique et fonctionnement du SAGE

Après plus de 12 ans d'actions sur la prévention du risque d'inondation et conscients qu'une gestion concertée est nécessaire dans le domaine de l'eau, les **Syndicats Mixtes des Bassins Versants de l'Austreberthe-Saffimbec** et de **Caux-Seine** ont délibéré à l'unanimité en 2013 pour lancer une démarche d'élaboration commune de SAGE.

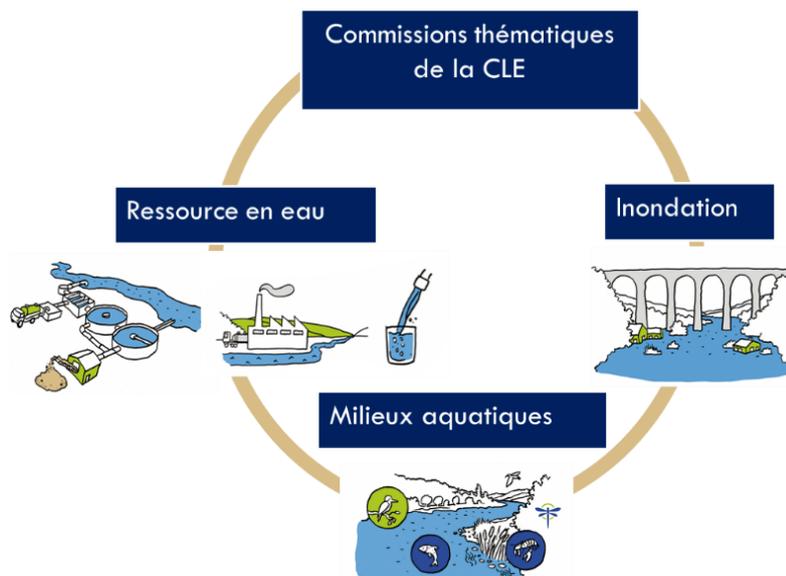
Monsieur le Préfet coordonnateur de bassin a été saisi pour valider la démarche d'émergence du SAGE le 21 mars 2013. Par courrier du 1er août 2013 le Préfet de Seine-Maritime a invité les syndicats de Caux-Seine et Austreberthe à élaborer le SAGE sur la base de ce périmètre.

L'arrêté de délimitation de périmètre a été publié le 23 février 2015 puis celui concernant la composition de la CLE, le 29 octobre 2015. **Le projet de SAGE a été validé par la CLE le 8 janvier 2020. La consultation des assemblées a démarré fin janvier de la même année. En raison de la crise sanitaire COVID19, la période de consultation a été prolongée. Elle est arrivée à terme fin août. L'avis de l'autorité environnementale devrait être prononcé au plus tard le 30 décembre 2020.**

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE des 6 Vallées compte 47 membres, un bureau et trois commissions thématiques. Le bureau est composé de membres représentatifs des trois collèges et est présidé par le Président de la CLE. Le bureau assiste le Président dans ses fonctions, et notamment pour la préparation des réunions plénières de la CLE, dans le suivi du travail des commissions thématiques.

Les commissions thématiques orientent et supervisent la préparation des documents des différentes étapes du SAGE avant leur soumission à la CLE. Leur composition peut être élargie à des personnes extérieures à la CLE. La CLE a créé trois commissions thématiques dans les domaines suivants :

- Inondation (Réduction du risque inondation et de la vulnérabilité, culture du risque)
- Ressource en eau (Pollutions diffuses, transfert des polluants (ruissellement, érosion), alimentation en eau potable (prélèvements, rejets, sécurisation, assainissement)
- Milieux aquatiques (cours d'eau, restauration de la continuité écologique, zones humides, mares)



## 2. Cellule d'animation du SAGE : missions et objectifs

La cellule d'animation du SAGE des 6 Vallées est composée de l'animatrice SAGE, poste financé par l'AESN. Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur du SMBVAS et du Président de la Commission Locale de l'Eau, elle est chargée de mettre en place des démarches nécessaires à la mise en route du SAGE et notamment :

- D'assurer l'appui administratif et technique des activités de la commission locale de l'eau (CLE),
- D'organiser et animer les réunions de la Commission Locale de l'Eau et ses instances,
- De rédiger les différents documents du SAGE :
- Assurer la réalisation des études nécessaires à l'élaboration du SAGE soit en interne ou soit en externe,
- De mettre en place les actions de concertation, communication et de sensibilisation.
- Mettre en place les actions prévues dans le SAGE portées par la structure porteuse

## 3. Actions menées en 2020

L'année 2020 a connu deux événements qui ont busculé la mise en place des actions prévues par la cellule d'animation du SAGE : la crise sanitaire du COVID et le report des élections municipales.

Compte-tenu de cette situation exceptionnelle la phase de consultation a été prolongée et l'enquête publique ainsi que les actions de communication ont dû être reportées. Il a été décidé de travailler sur la préparation de mise en œuvre du SAGE. De ce fait, certaines actions prévues en 2021 n'ont pas pu être réalisées et d'autres non prévues ont été menées.

### 3.1 ELABORATION DU SAGE ET ANIMATION DE LA CLE ET SES INSTANCES

#### ■ VALIDATION DU PROJET DE SAGE PAR LA CLE

Le projet de SAGE rédigé en 2019 a été présenté à la CLE le 8 janvier 2020. Le quorum fixé à deux tiers des membres est atteint avec 34 membres présents ou représentés. **Le projet de SAGE a été adopté à l'unanimité.**

Missions de l'animatrice du SAGE :

- Relecture et correction des documents. Suivi technique et administratif de la mission du BET
- Organisation et animation des différentes réunions de concertation.
- Rédaction de la délibération de la CLE.

#### ■ CONSULTATION DES ASSEMBLEES

Le projet de SAGE adopté par la Commission Locale de l'Eau le 8 janvier 2020 a été soumis à la consultation des assemblées délibérantes du périmètre du SAGE (article R212-39 du Code de l'Environnement) du 18 janvier 2020 au 29 août 2020. Effectivement, conformément à l'ordonnance 2020-306, le délai a été suspendu entre le 12 mars 2020 et le 23 juin 2020 inclus.

M. le Président de la CLE a adressé un courrier sollicitant l'avis des assemblées délibérantes du périmètre du SAGE, courrier accompagné du projet de SAGE comprenant : le projet de Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), le projet de règlement et le rapport d'évaluation environnementale.

Afin de faciliter la compréhension du document par les organismes et les collectivités devant se prononcer sur le document, une note de présentation a été transmise et deux réunions de présentation ont été organisées. L'animatrice a aussi présenté le document, à la COMITER, à la COPTATI et aux élus de Rives-en-Seine. Des rencontres individuelles auprès d'élus qui avaient des interrogations ont aussi été organisées.

Réunion	Date de la réunion	Lieu de la réunion	Nombre de participants
Elus	13/01/2020	Yvetot	19
Elus	17/01/2020	Pavilly	4
COMITER	18/02/2020	Rouen	NC
COPTATI	05/03/2020	Nanterre	NC
Elus	02/06/2020	Conseil municipal de Rives-en-Seine	30
Elus autres		Rencontres individuelles	4

Les assemblées ayant été consultées sont listées dans le tableau suivant :

Structures ou instances consultées	Délai de réponse
<b>Communes</b>	
65 communes du territoire du SAGE	4 mois
<b>Chambres consulaires</b>	
Chambre d'agriculture	4 mois
Chambre de commerce et d'industrie	
Chambres des métiers et de l'artisanat	
Conseil départemental de la Seine maritime	4 mois
Conseil régional de Normandie	4 mois
Groupements intercommunaux compétents dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques	4 mois
Comités de bassin Seine Normandie	Sans délai
COGEPOMI	Sans délai
Autorité environnementale	3 mois

Le tableau suivant présente le bilan global des avis exprimés :

Nombre de délibérations	Bilan des avis				Non valides
	Avis Favorable		Avis Défavorable	Abstention	
	Sans réserve	Avec réserves / recommandations / remarques			

38	27	6	2	1	2
----	----	---	---	---	---

La COMITER, La COPTATI et le PLAGEPOMI ont délibéré positivement. L'avis de l'autorité environnementale a été rendu le 18/12/2020.

Missions de l'animatrice du SAGE :

- Rédaction d'une note de présentation
- Organisation et animation des réunions
- Information et soutien aux collectivités pour la rédaction de délibérations
- Compilation des avis
- Relecture et correction du rapport de consultation rédigé par le bureau d'études

### 3.2 ACTIONS D'APPUI ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE DES ACTIVITES DE LA CLE

- Rédaction du rapport d'activités de la CLE
- Suivi du contrat d'animation : demande de subvention auprès de l'AESN et la Région, bilan des actions 2019/2020, organisation de 2 COFIL de suivi des actions.
- Rédaction de deux avis de la CLE

### 3.3 ACTIONS DE COMMUNICATION

En raison de la situation sanitaire, les actions de sensibilisation prévues (Fête de la nature et animations auprès des scolaires sur les thématiques du SAGE) ont dû être reportées en 2021. Seulement des actions de communication auprès des élus dans le cadre de la consultation des assemblées ont eu lieu. Elles sont détaillées dans le chapitre 3.1.

### 3.4 ACTIONS DE PREPARATION A LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

- REFLEXIONS SUR LA MISE EN PLACE UNE STRUCTURE PORTEUSE UNIQUE A L'ECHELLE DU PERIMETRE DU SAGE

La première disposition du SAGE prévoit : « Le syndicat mixte des bassins versants Caux Seine et le syndicat mixte de l'Austreberthe et du Saffimbec engagent une réflexion et lancent les démarches visant à l'émergence d'une structure porteuse unique à l'échelle du périmètre du SAGE à horizon 2022. Ils s'assurent que cette structure porteuse dispose des moyens techniques, humains et financiers nécessaires au suivi, à l'évaluation de la mise en œuvre et à la révision du SAGE. »

Les démarches pour la mise en place d'une structure unique ont démarré en 2020 mais de façon tardive en raison de l'installation des nouveaux élus. Une visite de l'AESN puis une première rencontre a été organisée entre élus. Cependant, des réflexions sont en cours notamment pour la mise en place d'un « Contrat Eau et Climat » à l'échelle du SAGE et sur la mutualisation du personnel afin de se doter des moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre du SAGE.

L'animatrice du SAGE collabore à cette réflexion à travers :

- L'organisation d'une visite de terrain par la Directrice l'AESN Seine-Aval en compagnie des élus de deux bassins versants.
- L'organisation d'un COFIL commun SMBVAS/SMBVCS.
- L'organisation d'une réunion auprès des élus pour la mise en place d'un CTEC commun.

L'animatrice du SAGE sera chargée de piloter la mise en place du CTEC en 2021.

#### ■ SUIVI DU PPRE DE L'AUSTREBERTHE ET PREPARATION DE LA PRISE DE COMPETENCE GEMA PAR LE SMBVAS

Le SIRAS élabore un nouveau Plan pluriannuel de Restauration et Entretien. L'animatrice du SAGE a été associée à cette étude qui a été finalisée en septembre 2020. Les objectifs de cette étude, notamment sur le volet « Rétablissement de la Continuité Ecologique et Sédimentaire » ont été repris dans les objectifs du SAGE. La fusion SIRAS-SMBVAS est prévue en 2021. Le PPRE sera ensuite mis en œuvre par le SMBVAS.

Missions de l'animatrice du SAGE :

- Suivi de l'étude et participation aux COPILS
- Sorties de terrain pour prise de connaissance des priorités en lien avec le rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire.
- Elaboration d'un calendrier de mise en œuvre du PPRE lors de la prise de compétence par le SMBVAS et déclinaison d'un programme d'actions.

#### ■ RENFORCER LES LIENS ENTRE MAITRISES D'OUVRAGES INTERVENANT SUR LE PETIT, LE GRAND CYCLE DE L'EAU ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Rencontres petit cycle-grand cycle

En lien avec la disposition 1 « Renforcer les liens entre maitrisés d'ouvrages intervenant sur le petit, le grand cycle de l'eau et l'aménagement du territoire » à l'initiative du Président de la CLE une rencontre entre les animateurs BAC, bassin versant et SAGE a été organisée.

L'objectif de cette rencontre était de renforcer les liens entre les collectivités intervenant sur la production d'eau potable et le grand cycle de l'eau afin de trouver de pistes de collaboration opérationnelle et de mutualisation des efforts. C'était aussi l'occasion de présenter les outils du SAGE qui pourraient être mobilisés pour la protection de la ressource. Cette réunion était une première étape. Tous les participants ont considéré la démarche intéressante et ont souhaité continuer les échanges en 2021.

Missions de l'animatrice du SAGE :

- Organisation, animation des réunions rédaction de comptes-rendus
- Compilation et transmission de documents
- Favorisation d'une dynamique de travail commun entre les collectivités du SAGE
- Planification d'un agenda pour les rencontres 2021

- Application des outils du SAGE (cartographie érosion) sur le BAC de Blacqueville

Suite à l'épisode de turbidité que le captage de Blacqueville a subi en début d'année 2020, l'animatrice du SAGE a réalisé une analyse des sites sensibles en se basant sur les outils produits par le SAGE. Pour cela, une visite de terrain en compagnie des animateurs agricoles des bassins versants a été organisée suite à un épisode de ruissellement important. Sur la base de la cartographie des zones prioritaires du SAGE, de la bibliographie existante et des observations de terrain des parcelles qui pourraient être à l'origine des dysfonctionnements ont été repérées. Une note des observations a été adressée au Caux-Central. Une visite de terrain avec l'animatrice BAC du Caux Central et la directrice est prévue en 2021. L'objectif de cette démarche était de créer un précédent de travail entre structures suite à des épisodes importants d'érosion tout en valorisant les outils du SAGE. L'animatrice est attachée à faire vivre les outils produits dans le cadre de l'élaboration du SAGE afin qu'ils soient utiles par les autres maîtres d'ouvrage.

Missions de l'animatrice du SAGE :

- Travail bibliographique et cartographique
- Visite de terrain
- Rédaction d'une note
- Collaboration avec le Caux Central afin d'établir une stratégie de collaboration entre les syndicats de bassin versant et l'animatrice BAC

- COMMUNIQUER SUR LES ENJEUX DU TERRITOIRE DU SAGE ET PROMOUVOIR LES BONNES PRATIQUES

Dans sa disposition 5 « Communiquer sur les enjeux du territoire du SAGE et promouvoir les bonnes pratiques » le SAGE prévoit la réalisation d'un plan de communication pluriannuel spécifique et adapté à chaque acteur (grand public, scolaires, élus, usagers, professionnels de l'aménagement, ...) sur les divers enjeux du SAGE réalisée par la structure porteuse du SAGE. Ce plan doit être établi dans l'année suivant la publication de l'arrêté d'approbation du SAGE.

Pour préparer ce travail qui devra être effectué en 2021, l'animatrice du SAGE a élaboré une note précisant les objectifs et les cibles de ce plan de communication. Le plan de communication sera développé en 2021.

Une fiche de mise en œuvre du SAGE dans le cadre des projets d'urbanisation et d'aménagement en bordure de cours d'eau a été effectuée. De plus l'animatrice SAGE a collaboré à l'élaboration d'un livret sur action des SBV à destination des nouveaux élus et participé la création des documents technique sur la desimperméabilisation.

Missions de l'animatrice du SAGE :

- Travail de synthèse
- Mise en commune avec les équipes des structures porteuses
- Rédaction de la note et la fiche

- DEFINIR ET VALORISER LES PRATIQUES AGRICOLES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

A travers la disposition 9 « Définir et valoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement », le SAGE incite les collectivités ou leurs groupements compétents à se coordonner dans leurs politiques de valorisation des pratiques agricoles ou des productions vertueuses pour la protection de la ressource en eau.

La structure porteuse du SAGE assure cette coordination par l'animation du « groupe de travail agricole », composé notamment d'élus du territoire, des opérateurs agricoles, des services de l'état et de l'agence de l'eau. Ce dernier identifie les pratiques et productions jugées respectueuses de la ressource en eau et les soumet pour validation à la Commission Locale de l'Eau.

– PARTICIPATION A DES SEMINAIRES ET COLLOQUES :

En vue de la préparation de cette action, l'animatrice SAGE a participé aux dernières démarches départementales sur ces thématiques. L'objectif recherché est d'être à jour des dernières outils, démarches et conclusions d'études afin de construire une stratégie agricole efficace. Mais également de promouvoir les valeurs du SAGE dans ces réflexions d'avenir qui visent à décliner localement un certain nombre de politiques publiques dans une logique de co-construction.

Evènements auxquels l'animatrice SAGE a participé :
<b>Pour en tirer des enseignements :</b>
■ Formation sur les PSE
■ Séminaire Watersed (BRGM, AREAS)
■ Colloque Evapore (AREAS)
■ Formation « Qualité des eaux d'origine agricole » (AREAS)
■ Webinaire « Agriculture et Eau »
<b>Dans une logique de co-construction :</b>
■ Réunion Filières à bas niveau d'intrants organisée par la Chambre d'Agriculture 76
■ Séminaire prairie organisé par la DDTM au Lycée Agricole d'Yvetot
■ Participation à la concertation des « Journées Normandes de l'Eau »
■ Participation aux ateliers : « Concertation Egalim de la SNCF »

Missions de l'animatrice du SAGE :

- Participation aux réunions
- Elaboration de synthèses

– ELABORATION D'UNE NOTE PROSPECTIVE SUR LA MISE EN PLACE DES PSE SUR LE TERRITOIRE DU SAGE :

Lors de l'élaboration du SAGE, la concertation des différents acteurs à travers le groupe de travail agricole, la concertation préalable ou les commissions thématiques ont mis en lumière la nécessité de valoriser économiquement les pratiques et productions agricoles susceptibles de concourir aux objectifs du SAGE de bonne qualité des masses d'eau et des milieux. Le PSE a été identifié comme un des leviers lors des réflexions

du groupe de travail agricole. Cette volonté a été ensuite traduite lors de la rédaction du PAGD dans les dispositions suivantes :

- Disposition 10 : poursuivre ou mettre en place les actions visant à réduire les pollutions diffuses sur les aires d'alimentation de captage.
- Disposition 28 : assurer le maintien ou la restauration de couverts permanents sur les zones prioritaires de talweg et versant de priorité 1 et 2.

L'animatrice du SAGE a réalisé un travail d'analyse des pratiques existantes et des potentialités du territoire avec différents scénarios d'application avec notamment une analyse cartographique de secteurs pilotes. Elle a aussi organisé des rencontres avec des animateurs qui suivent des PSE et avec le Chambre d'Agriculture. Ces analyses sont présentées sous forme de note technique qui aura pour objectif d'être une entrée en matière pour les collectivités du SAGE qui envisageraient la mise en place de ce type de dispositif. Cette note rédigée par l'animatrice présente les conditions de mise en œuvre du dispositif, des retours d'expérience et des scénarios d'application.

Missions de l'animatrice du SAGE :

- Participation au colloque sur les PSE afin d'en tirer des enseignements
- Bibliographie sur la mise en place des PSE et retours d'expérience
- Rédaction d'une note de synthèse pour les élus
- Proposition des scénarios de mise en œuvre

## ■ AUTRES ACTIONS DE FORMATION ET CONCERTATION

- Participation aux Journées techniques SAGE organisées par la DRIEE

## 4 Prospective pour 2021

---

L'année 2021 va être marquée par la tenue de l'enquête publique. Cette année sera aussi l'année pour démarrer la mise en œuvre du SAGE.

Une fois le projet de SAGE validé par le Préfet, ce sera le moment de démarrer officiellement la mise en œuvre du SAGE. Cependant, des nombreuses actions pourront démarrer pendant la phase d'instruction de l'enquête publique pour entamer au plus vite la mise en œuvre du SAGE. Les actions de mise en œuvre réalisées en 2021 seront conformes au calendrier affiché au PAGD et comprendront notamment :

- Des mesures de communication et de sensibilisation, indispensables à la compréhension des enjeux du SAGE par les différents acteurs du territoire et le grand public.
- Des mesures de valorisation des milieux aquatiques.
- Des mesures d'acquisition de connaissance.